

CHARTRE DU CDDLE

30 juin 1997

Par milliers, des licenciements s'abattent, le chômage et le travail précaire ne cessent de s'étendre, les inégalités s'accroissent, des logements décents manquent à des dizaines de milliers de personnes.

Ne répondant pas à ces questions cruciales pour la vie quotidienne, le gouvernement cherche à dévoyer le mécontentement.

En faisant des immigrés une population placée en situation de précarité, soumise à l'arbitraire, il les désigne comme les responsables de tous les maux du pays:

- . Remise en cause du droit d'asile;
- . Aggravation de la double peine;
- . Contrôles d'identité au faciès;
- . Remise en cause du droit du sol;
- . Restriction du droit au mariage et à la vie en famille;
- . Aggravation des conditions d'entrée et de séjour;
- . Remise en cause de la protection sociale.

Ces mesures discriminatoires marquent une régression spectaculaire de la condition des Etrangers en France.

C'EST POURQUOI nous décidons de la création d'un Collectif de vigilance, de résistance et d'action contre le racisme et pour la défense des droits des étrangers et nous demandons l'abrogation de toutes les lois anti-immigrés.

Ensemble, enrichis de nos particularités et de nos sensibilités différentes, nous pourrions apporter plus de poids à ce qui motive notre engagement : le respect du droit et de la dignité de chaque être humain et particulièrement les plus démunis.

LES MOYENS D'ACTION ET DE LUTTE DE NOTRE COLLECTIF

- INFORMATION auprès de la population française et de la population immigrée;
- MOBILISATION contre les expulsions et les refoulements (soutien juridique, permanence juridique...);
- PARTICIPATION vigilante aux commissions préfectorales d'expulsion et de séjour;
- ACCOMPAGNEMENT des étrangers en difficulté.